



Centre Canadien de la statistique juridique

ENQUÊTE AGGRÉGÉE SUR LES MESURES DE RECHANGE POUR LES ADULTES
L'ANNÉE 1998-1999

Confidentiel une fois rempli

Veillez indiquer le nom de la personne qui rempli cette enquête, ainsi que son numéro de téléphone et le Ministère pour lequel elle travaille

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom du Ministère : _____

Veillez indiquer le numéro correspondant à votre juridiction

- 10 Terre-Neuve
- 11 Île-du-Prince-Édouard
- 12 Nouvelle-Écosse
- 13 Nouveau-Brunswick
- 24 Québec
- 35 Ontario
- 46 Manitoba
- 47 Saskatchewan
- 48 Alberta
- 59 Colombie-Britannique
- 60 Yukon
- 61 Territoires du Nord-Ouest
- 62 Nunavut

Question 1 Dans combien de cas a-t-on autorisé des mesures de rechange (MR)? Veuillez préciser selon les renseignements suivants : avant inculpation, après inculpation, âge, sexe, statut d'autochtone ou de non autochtone, situation d'emploi et d'études.

A. Nombre de cas autorisés selon le type de cas

Avant inculpation	Après inculpation	Total

B. Nombre de cas autorisés selon l'âge et le sexe

Sexe	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non Précisé	Total
Masculin							
Féminin							
Non Précisé							
Total							

C. Nombre de cas MASCULINS autorisés selon l'âge et le statut d'autochtone ou de non autochtone

Statut	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé	Total
Autochtone							
Non-Autochtone							
Non précisé							
Total							



Statistics
Canada

Statistique
Canada

D. Nombre de cas **FÉMININS** autorisés selon l'âge et le statut d'autochtone ou de non autochtone

Statut	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé	Total
Autochtone							
Non-Autochtone							
Non précisé							
Total							

E. Situation d'emploi et d'études des cas autorisés

Situation d'emploi et d'études	Cas Masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
Occupant un emploi à plein temps				
Occupant un emploi à temps partiel				
Occupant un emploi et fréquentant l'école				
Fréquentant l'école à temps plein				
Fréquentant l'école à temps partiel				
Ne travaillant pas et n'ayant pas d'antécédents professionnels				
Ne travaillant pas mais ayant des antécédents professionnels				
Autre				
Non précisé				
Total				

Question 2

A. Veuillez indiquer le nombre de cas **ont donné lieu** ou **n'ont pas donné lieu** à une entente relative à des mesures de rechange

Cas ayant donné lieu à une entente	Cas n'ayant pas donné lieu à une entente	Non précisé	Total

B. Combien de cas ont donnée lieu à une entente relative à des MR ? Veuillez préciser selon l'âge, le sexe et le statut d'autochtone ou de non autochtone.

I. Nombre de cas ayant donné lieu à une entente selon l'âge et le sexe

Sexe	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé	Total
Masculin							
Féminin							
Non précisé							
Total							

II. Nombre de cas **MASCULINS** ayant donné lieu à une entente selon l'âge et le statut d'autochtone ou de non autochtone

Statut	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé	Total
Autochtone							
Non autochtone							
Non précisé							
Total							

III. Nombre de cas **FÉMININS** ayant donné lieu à une entente selon l'âge et le statut d'autochtone ou de non autochtone

Statut	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé	Total
Autochtone							
Non autochtone							
Non précisé							
Total							

Pour information seulement



- C. Pour quelles raisons une entente n'est-elle pas intervenue à l'égard de tous les cas autorisés? Raisons pour lesquelles les cas autorisés n'ont pas donné lieu à une entente. On peut compter plus d'une raison pour un cas.

Raisons de l'absence d'entente	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
L'accusé n'a pu être joint				
L'accusé a refusé de participer				
L'accusé a nié sa responsabilité				
Le renvoi n'était pas indiqué				
Une entente relative à des MR n'a pu être conclue				
Non précisé				
Autre				
Sans objet				
Total				

Question 3 Combien de cas visaient des personnes ayant une déclaration de culpabilité antérieure?

	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
Nombre de cas visant des personnes ayant une déclaration de culpabilité antérieure				
Nombre de cas visant des personnes n'ayant pas de déclaration de culpabilité antérieure				
Non précisé				
Total				

Question 4 Combien de cas visaient des personnes ayant déjà participé ou n'ayant pas déjà participé à des MR?

- A. Nombre de cas ayant donné lieu à une entente et visant des personnes ayant déjà participé à des MR, des personnes n'ayant pas déjà participé à des MR et les cas où l'expérience antérieure liée aux MR n'a pas été précisée.

	Ayant déjà participé à des MR	N'ayant déjà participé à des MR	Non précisé	Total
Cas masculins				
Cas féminins				
Non précisé				
Total				

B. Veuillez fournir des détails quant au nombre de personnes **ayant déjà participé** à des MR, selon le sexe et le statut d'autochtone ou de non autochtone.

I. Nombre de personnes ayant déjà participé à des MR, selon le sexe et le statut d'autochtone ou de non autochtone :

Statut	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
Autochtone				
Non autochtone				
Non précisé				
Total				

II. Nombre de cas MASCULINS visant des personnes ayant déjà participé à des MR, selon le sexe et le statut d'autochtone ou de non autochtone

Statut	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé	Total
Autochtone							
Non autochtone							
Non précisé							
Total							

III. Nombre de cas FÉMININS visant des personnes ayant déjà participé à des MR, selon le sexe et le statut d'autochtone ou de non autochtone

Statut	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé	Total
Autochtone							
Non autochtone							
Non précise							
Total							

Question 5

Pour les cas ayant donné lieu à une entente, veuillez indiquer le nombre de ceux dans lesquels une infraction, deux infractions, trois infractions ou plus de trois infractions auraient été commises ainsi que le nombre de cas pour lesquels le nombre d'infractions n'est pas précisé.

Nombre d'infractions	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
Une (1) infraction				
Deux (2) infractions				
Trois (3) infractions				
Plus de trois infractions				
Non précisé				
Total				



Question 6

Veuillez indiquer le nombre de cas selon l'infraction la plus grave qui aurait été commise

Catégorie	Type d'infraction	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
Infractions au Code criminel	Homicide ou tentative de meurtre				
	Voies de fait graves				
	Voies de fait – niveau 1				
	Agression sexuelle				
	Vol qualifié				
	Autres infractions violentes				
	Introduction par effraction				
	Vol de véhicule				
	Vol de plus de 5 000 \$				
	Vol de moins de 5 000 \$				
	Autre infraction contre la propriété				
	Méfait				
	Trouble à la paix				
	Autres infractions au Code criminel				
Infractions aux lois fédérales	Infraction en matière de drogues				
	Autres infractions au lois fédérales				
	Autres				
	Non Précisé				
	Total				

POUR INFORMATION SEULEMENT



Question 7 Indiquez le genre de victime pour chaque infraction, selon le sexe du participant aux MR.

Genre de victime	Participants aux MR masculins	Participants aux MR féminins	Non précisé	Total
Contre la personne				
Contre la propriété (p. ex. maison privée)				
Propriété publique (p. ex., école, parc)				
Place d'affaires (p. ex., bureau, magasin)				
Aucune victime (p. ex., usage individuel de drogues)				
Non précisé				
Total				

Question 8 Combien de victimes ont participé à la démarche de MR, selon le sexe du participant aux MR ?

Participation de la victime	Participants aux MR masculins	Participants Aux MR féminins	Non précisé	Total
Oui				
Non				
Sans objet				
Total				



Question 9

Veillez indiquer le type de MR appliquées. Note : le total des types de MR peut dépasser le nombre de cas.

Type de MR	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
Surveillance				
Lettre de mise sous garde				
Services communautaires				
Services personnels				
Restitution / Indemnisation				
Programme éducatif				
Excuses				
Dons de charité				
Dissertation / exposé				
Counseling				
Amélioration de la sociabilité				
Autre				
Non précisé				
Total				

Question 10

A. Indiquez le nombre de cas de MR selon le nombre d'heures de **services communautaires** prévues initialement

Heures de services communautaires convenues initialement	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
1 à 49 heures				
50 à 99 heures				
100 à 149 heures				
150 heures et plus				
Non précisé				
Total				

B. Indiquez le nombre de cas de MR selon le nombre d'heures de **services personnels** prévues initialement

Heures de services personnels convenues initialement	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
1 à 49 heures				
50 à 99 heures				
100 à 149 heures				
150 heures et plus				
Non précisé				
Total				

Question 11

A. Indiquez le nombre de cas de MR selon l'ordre de grandeur des sommes d'argent prévues initialement dans le cadre d'une entente de **restitution/indemnisation**.

Sommes d'argent convenues initialement pour la restitution/indemnisation	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
0 à 49 \$				
50 à 99 \$				
100 à 149 \$				
150 \$ et plus				
Non précisé				
Total				

B. Indiquez le nombre de cas de MR selon l'ordre de grandeur des sommes d'argent prévues initialement dans le cadre d'une entente de **dons de charité**.

Sommes d'argent convenues initialement pour les Dons de charité	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Total
0 à 49 \$				
50 à 99 \$				
100 à 149 \$				
150 \$ et plus				
Non précisé				
Total				



Question 12 Combien de cas ayant donné lieu à une entente ont été clos au cours de l'exercice financier en cause et combien de cas ayant donné lieu à une entente pendant l'exercice financier précédent ont été reportés et clos au cours de l'exercice financier actuel?

	Nombre de cas ayant donné lieu à une entente de MR et qui ont été clos au cours du présent exercice financier	Nombre de cas ayant donné lieu à une entente de MR au cours de l'exercice financier précédent, et qui ont été reportés de l'exercice financier précédent et clos au cours du présent exercice financier
Cas masculins		
Cas féminins		
Non précisé		
Total		

Question 13 Parmi les cas ayant donné lieu à une entente, quels ont été les résultats de ceux qui ont été clos pendant l'exercice financier en cause?

Résultat du cas	Cas masculins	Cas féminins	Non précisé	Nombre de cas clos
Exécution entièrement réussie				
Exécution partiellement réussie				
Exécution non réussie				
Non précisé				
Total				

Pour information seulement



Question 14 Parmi les cas ayant donné lieu à une entente et dont l'exécution à été partiellement réussie, non réussie ou non précisée, combien ont été renvoyés à la Couronne en vue d'une reprise des poursuites? Veuillez préciser selon l'âge, le sexe et le statut d'autochtone ou de non autochtone.

A. Nombre de cas renvoyés à la Couronne en vue d'une reprise des poursuites

	Nombre de cas renvoyés à la Couronne	Non précisé
Total		

B. Nombre de cas renvoyés à la Couronne selon l'âge et le sexe

Sexe	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé
Cas masculins						
Cas féminins						
Non précisé						
Total						

C. Nombre de cas **MASCULINS** renvoyés à la Couronne selon l'âge et le statut d'autochtone ou de non autochtone

Statut	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé
Autochtone						
Non autochtone						
Non précisé						
Total						

D. Nombre de cas **FÉMININS** renvoyés à la Couronne selon l'âge et le statut d'autochtone ou de non autochtone

Statut	18 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55+	Non précisé
Autochtone						
Non autochtone						
Non précisé						
Total						